

**RAPPORT ANNUEL DE
PERFORMANCE DE LA
MISSION**

**COMMERCE ET
DEVELOPPEMENT DES
EXPORTATIONS
2021**

Table des matières

Chapitre I : Présentation générale des réalisations de la mission en 2021

- 1- Résumé des principales réalisations stratégiques de la mission.....05
- 2- Exécution du budget de la mission en 2021.....09

Chapitre II : Présentation des programmes du Ministère

- 1- Programme : Commerce intérieur.....13
- 2- Programme : commerce extérieur.....24
- 3- Programme : Pilotage et appui.....42

Chapitre premier
Présentation générale
des réalisations de la
Mission

1- Résumé des principales réalisations stratégiques de la mission :

La stratégie nationale dans le domaine du développement du commerce et des exportations vise à développer le secteur et à assurer son efficacité et sa pérennité afin de renforcer son rôle dans la croissance économique, par la régularité de l'approvisionnement, l'ajustement du marché et le contrôle des prix en rationalisant les augmentations des prix des produits subventionnés ainsi que les interventions et suivi en cas d'augmentations illégales afin de préserver le pouvoir d'achat du consommateur.

Cette stratégie s'oriente également vers le renforcement de la protection des consommateurs par la mise en place d'un système de consommation responsable, ainsi que la poursuite de la politique de subvention des matières premières, tout en veillant à son orientation vers ses bénéficiaires ajoutant à cela la réduction des pratiques anticoncurrentielles et illégales, en plus de la contribution efficace au développement du tissu commercial et artisanal.

La stratégie nationale vise aussi à renforcer l'intégration dans l'économie mondiale conformément à l'intérêt national et à soutenir la vigilance économique par l'accès à de nouveaux marchés en renforçant et en diversifiant les exportations tunisiennes et en offrant des avantages différentiels au produit tunisien, en plus de moderniser les lois relatives au commerce extérieur conformément aux normes internationales et faciliter leurs démarches pour contribuer à l'amélioration du climat des affaires en vue de stimuler l'investissement interne et attirer les investissements étrangers, lutter contre les pratiques illégales à l'importation et défendre les exportations tunisiennes auprès

des structures concernées, ainsi que l'application des règles de gouvernance et de prévention de la corruption, à travers la rationalisation de la consommation d'énergie, l'amélioration de la gestion des transports, l'appui à la formation et au développement des qualifications du personnel du ministère, en plus de faciliter l'intégration de l'économie nationale dans l'économie numérique en fournissant le climat approprié pour stimuler la pratique des activités commerciales en ligne et multiplier le nombre de sites marchands et de services.

A ceci s'ajoute l'approche de l'égalité des chances entre les sexes et les différentes catégories de la société au sein du budget de la mission de développement du commerce et des exportations pour réduire les différences entre les sexes et soutenir l'autonomisation économique des femmes au niveau des orientations stratégiques de la mission et des programmes.

La mission de développement du commerce et des exportations consiste en deux programmes qui sont le programme du commerce intérieur et le programme du commerce extérieur en plus du programme pilotage et appui. Les réalisations les plus significatives concernent notamment la garantie d'un marché équilibré et équitable et le renforcement de la protection des consommateurs.

Des résultats significatifs ont été obtenus en matière de couverture du marché par l'autorité de surveillance économique, où le taux de réalisation a atteint 92% contre des prévisions de 65%, soit un taux de réalisation de 141,5%. Cette évolution est attribuée aux interventions conjoncturelles réalisées par le ministère au cours de l'année 2021 en raison des conséquences de la pandémie de Corona et de son impact sur l'offre et l'équilibre du marché, Notant d'autre part que l'objectif stratégique de la rationalisation de la compensation et son orientation vers ceux qui y sont éligibles a obtenu de bons résultats, puisque les

quantités de farine subventionnées au cours de l'année 2021 se sont élevées à environ 6,248 quintaux contre des estimations préliminaires de l'ordre de 6,5 quintaux, soit une diminution de 3,87 %, qui est considéré comme un pourcentage positif conforme à la politique de l'État tunisien dans le sens de mieux contrôler les quantités des matières subventionnées. Notant d'autre part que le volume de consommation de l'huile végétale pour l'année 2021 est environ 105 242 milliers de tonnes, par rapport aux estimations préliminaires de l'ordre de 174 000 tonnes, soit une baisse de 39,66 %.

D'autre part, la mission du commerce et du développement des exportations a accompli des réalisations importantes pour atteindre l'objectif stratégique lié à la protection des produits nationaux et à la défense des exportations, vu que le pourcentage de réalisation de l'organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale a atteint 100% par rapport aux estimations de la même année, en plus du pourcentage de pétitions liées à la défense commerciale par rapport au total des pétitions soumises qui ont atteint un taux de réalisation supérieur aux estimations, qui étaient de l'ordre de 120 % par rapport aux estimations de la même année.

En ce qui concerne l'objectif stratégique lié à la promotion de l'adhésion à l'administration électronique, le pourcentage de réalisations au cours de l'année 2021 a été de 95,6% par rapport aux estimations, en raison de l'utilisation de certaines applications informatiques dans différents domaines.

Certains projets structurels menés par le ministère ont eu un impact important dans la réalisation de ces objectifs, notamment :

- Le rôle de l'application informatique dans le contrôle des ventes de la farine dans le sens de la maîtrise des besoins réels de la farine pour la fabrication du pain d'une part, et la limitation de son utilisation à d'autres

usages que ceux qui lui sont destinés d'autre part, en plus des améliorations techniques apportées à cette application au cours de l'année 2021,

- L'adoption d'une application informatique depuis juin 2019 pour suivre le mouvement de l'huile végétale subventionnée dans les unités de conditionnement, en suivant les achats des conservateurs de l'huile végétale raffinée auprès de l'office national de l'huile et leurs ventes de l'huile végétale conditionnée aux grossistes alimentaires et en déterminant le niveau des stocks dans les unités de conditionnement.

La mise en place de cette application a contribué à enregistrer une diminution des quantités vendues par les unités de conditionnement, par rapport au quota mensuel total du fait de l'effet dissuasif de l'adoption de l'application informatique, car elle permet de vérifier directement le sort de l'huile végétale subventionnée, sa destination et ses circuits de distribution.

-L'initiation de la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale, à travers la finalisation d'un projet de décret portant sur les dispositions particulières pour l'accélération de la réalisation des projets publics et l'appui des projets du secteur privé, dans l'attente de l'achèvement des procédures de publication,

- La mise en place de certaines applications informatiques principalement l'application de la prime du contrôle économique et l'application des entrepôts frigorifiques.

2- Exécution du budget de la mission de l'année 2021 :

Tableau 1

Exécution du budget du ministère de l'année 2021 par rapport aux prévisions: répartition selon la nature de la dépense (crédits- paiement)

Unité : Milles Dinars

Nature Economique		Estimations 2021	Réalisations 2021	Réalisations par rapport s aux prévisions	
		L.F L.F Comp(1)	2021(2)	Montant (2)- (1)	Taux % (2)/(1)
Dépenses de Rémunération	Crédits d'engagements	51 730	51 451	-279	99.46
	Crédits de paiement	51 730	51 427	-303	99.41
Dépenses de Focntionnement	Crédits d'engagements	11 770	11 982	-212	101.80
	Crédits de paiement	11 770	11 923	-153	101.30
Interventions publiques	Crédits d'engagements	2 340 789	2 234 037	-106 752	95.43
	Crédits de paiement	2 340 789	2 234 037	-106 752	95.43
Investissement direct	Crédits d'engagements	4 206	1 516	-2 690	36.04
	Crédits de paiement	4 811	1 993	-2 818	41.42
Dépenses des opérations financières	Crédits d'engagements	**	**	**	**
	Crédits de paiement	**	**	**	**
Total budget	Crédits d'engagements	2 408 495	2 298 986	-109 509	95.45
	Crédits de paiement	2 409 100	2 299 380	-109 720	95.44

Le total des crédits autorisés pour l'année 2021 s'élève à 2 409,1 MD relatifs à la loi des finances rectificative (décret n° 2021-03 du 15 novembre 2021 portant loi de finances rectificative pour l'année 2021), après augmentation des crédits relatifs aux dépenses de rémunération d'un montant de 3,6 MD par rapport à la loi de finances initiale pour devenir un total de 51.730 MD.

Quant aux dépenses de fonctionnement, ils ont connu une augmentation des crédits suite à la dotation de crédits complémentaires dans le cadre des dépenses d'urgence pour le paiement des dépenses au titre des services rendus dans le cadre d'un différend commercial entre la République tunisienne et le Maroc concernant la législation de l'Organisation mondiale du commerce.

Tableau 2

Exécution du budget du ministère de l'année 2021 par rapport aux prévisions: répartition selon les programmes

Unité : Milles Dinars

Nature Economique		Estimations 2021	Réalisations 2021	Réalisations par rapport s aux prévisions	
		L.F L.F Comp(1)	2021(2)	Montant (2)-(1)	Taux % (2)/(1)
Programme 1	Crédits d'engagements	2 246 337	2 241 719	-4 618	99.79
	Crédits de paiement	2 246 984	2 241 694	-5 290	99.76
Programme 2	Crédits d'engagements	152 096	48 420	-103 676	31.83
	Crédits de paiement	151 054	48 229	-102 825	31.92
Programme 9	Crédits d'engagements	10 062	8 847	-1 215	87.92
	Crédits de paiement	11 062	9 457	-1 605	85.49
Total budget	Crédits d'engagements	2 408 495	2 298 986	-109 509	95.45
	Crédits de paiement	2 409 100	2 299 380	-109 720	95.44

Les dépenses réalisées du programme du commerce intérieur au cours de l'année 2021 se sont élevées à 2 241 694 mille dinars, tandis que les prévisions se sont élevées à 2 246 984 mille dinars, avec un taux de réalisation de 99,76%, ce qui a permis au programme du commerce intérieur d'atteindre un taux de réalisation global de ses objectifs stratégiques d'environ 94 %

Quant aux dépenses réalisées du programme de commerce extérieur, elles se sont élevées à 48 229 mille dinars contre 151 054 mille dinars comme dépenses programmées, soit un taux de réalisation de 31,92%. Ce pourcentage est dû principalement à la faible consommation des dépenses d'intervention et des dépenses d'investissement, en raison de l'inachèvement de l'étude sur la création de la zone franche entre les frontières tuniso-algérienne d'une part, d'autre part, le nombre élevé des dossiers qui ne peuvent être comptabilisés au sein des réalisations du fait qu'ils sont en train d'être achevés dans le cadre des dépenses d'interventions au profit du centre de promotion des exportations au titre d'encouragement des exportations tunisiennes.

Toutefois, la faible consommation des dépenses affectées au programme du commerce extérieur n'a pas affecté l'efficacité globale du programme qui a atteint un taux de réalisation de 91% dans la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans l'ensemble, le programme du pilotage et d'appui a connu un taux de réalisation de 85,49 %, où l'activité du commerce électronique s'est classée première avec 102,17 %, après avoir effectué des transferts au sein du programme dans la section rémunération, suivie par l'activité de pilotage avec un taux de réalisation de 93,97%, mais il atteint 81,06% dans l'activité logistique. Cette activité de logistique a eu un impact significatif sur le niveau des taux de réalisation de l'ensemble du programme, du fait de la concentration des dépenses

d'investissement du programme pilotage et appui dans l'activité logistique, dont le taux d'exécution des crédits liés aux projets et programmes est de l'ordre de 47,87%, cela apparaît notamment au niveau des bâtiments et de l'informatique.

Programme 1 : le Commerce Intérieur

Responsable du programme

« Mme Karima Hammami » directrice générale de la qualité, du commerce intérieur, de l'artisanat et des services.

Date de nomination : à partir du 04 octobre 2018.

1- Les résultats de performance du programme :

La stratégie du programme du commerce intérieur s'inscrit dans le plan stratégique du ministère du commerce et de développement des exportations qui vise l'atteinte des objectifs de développement durable, la promotion de la croissance économique du secteur commercial, la rationalisation de la consommation, la maîtrise des prix ainsi que le maintien du pouvoir d'achat du citoyen.

Le programme du commerce intérieur est généralement lié d'une part à la réglementation du marché en mettant en œuvre les instruments efficaces susceptibles de garantir la régularité de l'approvisionnement, le contrôle de la transparence des transactions commerciales, la rationalisation de la compensation, le renforcement du contrôle économique pour lutter contre les pratiques anti concurrentielles, la protection des intérêts économiques et la sécurité du consommateur. D'autre part ce programme s'intéresse à la réhabilitation des circuits de distribution et l'organisation de certaines activités commerciales.

La participation des opérateurs publics du programme du commerce intérieur dans la réalisation de la stratégie de l'Etat est directe, notamment pour assurer la régularité de l'approvisionnement, la régulation du marché et le maintien du pouvoir d'achat du citoyen. En effet, l'office du commerce de la

Tunisie crée les stocks de réserve des produits suivants : le sucre, le café le thé et le riz et importe certaines matières dont l'offre est insuffisante.

La société ELLOUHOUM et la société tunisienne des marchés de gros (SOTUMAG) participent aussi à la régularité de l'approvisionnement et la régulation des prix.

L'objectif stratégique 1.1: Assurer un marché équilibré et transparent et maintenir la protection du consommateur

Cet objectif fait partie de la stratégie du ministère relative au bon fonctionnement du marché, la maîtrise des prix et la protection du consommateur et il porte essentiellement sur :

- La contribution au maintien du pouvoir d'achat du consommateur en maîtrisant les prix par la rationalisation de l'accroissement des prix des matériaux encadrés et le suivi des augmentations illégales des prix,
- La compensation des produits alimentaires de base et son orientation vers ses bénéficiaires,
- La participation à l'assainissement du climat des affaires pour faire face aux pratiques anticoncurrentielles et illégales,
- La protection du consommateur à travers l'amélioration de la performance du contrôle économique et la sensibilisation du citoyen par la mise en œuvre d'un système de consommation responsable et durable.

En 2021, cet objectif est généralement réalisé grâce à l'atteinte des valeurs souhaitées de divers indicateurs suivants :

L'indicateur 1.1.1 : Taux de couverture du marché par le corps du contrôle économique

L'unité	Les réalisations 2019	Les réalisations 2020	Les estimations 2021(1)	Les réalisations 2021(2)	Les réalisations 2021/ Les estimations 2021(1)/(2)	La valeur estimée (*)	L'année
%	60	61	65	92	141,5	70	2023

(*) Cette valeur figure dans le projet annuel de performance de l'année 2021.

En 2021, le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 92% par rapport aux estimations de 65%. Cette évolution est due aux interventions ponctuelles faites en 2021 suite à la propagation de la pandémie covid19 et son impact sur l'approvisionnement et l'équilibre du marché. En effet, les opérations de contrôle ont été intensifiées et plusieurs équipes ont été constituées avec les structures de contrôle des ministères de l'intérieur, de l'agriculture et de la santé pour assurer la couverture totale des différents circuits de distribution et des routes.

Durant cette année, la concentration était sur certains secteurs sensibles tels que l'huile végétale, la farine compensée et les pâtes alimentaires en contrôlant régulièrement les unités de production et les entrepôts et accordant la priorité au contrôle des prix sur les marchés de gros et les marchés hebdomadaires.

L'indicateur 1.1.2 : Les activités de recherche, de l'information et de la sensibilisation dans le domaine de la consommation

L'unité	Les réalisations 2019	Les réalisations 2020	Les estimations 2021(1)	Les réalisations 2021(2)	Les réalisations 2021/Les estimations 2021(1)/(2)	La valeur estimée (*)	L'année
%	93	44,5	92,2	71	76	-	2023

Le taux de réalisation a atteint 71% par rapport à 92,2% estimé, malgré cet écart, ce résultat reflète la bonne gestion des conséquences du coronavirus et l'amélioration de la performance par rapport à 2020 durant laquelle le taux d'exécution a atteint seulement 44,5% (contre 82,5% estimé).

Le taux de 71% s'explique par les facteurs suivants :

- **L'échec des études :** Les appels d'offres sont infructueux malgré la révision du cahier des charges et la modification des coûts de l'étude par la suite.
- **L'échec des activités de recherche :** l'appel d'offres pour la réalisation de recherches téléphoniques était infructueux vue la faible concurrence dans ce domaine et l'inexistence d'instituts d'études et de sondage qui utilisent le système de gestion des recherches téléphoniques (CATI),
- **L'inachèvement de l'exécution des analyses et des tests comparatifs :** le taux de réalisation de l'indicateur secondaire est de 23% en 2021 par rapport à 68% en 2020 car l'appel d'offres était infructueux, ce qui a empêché l'exécution des tests de deux nouveaux produits de consommation.
- **Les activités des ateliers et des manifestations de sensibilisation :** Après la diminution du rythme de l'organisation des événements et des

ateliers de formation et de sensibilisation en 2020 en raison de l'impact des restrictions préventives et sanitaires contre la pandémie de coronavirus, le rythme a été repris en 2021 malgré le nombre limité des manifestations ; l'institut a organisé seulement 6 manifestations en fin d'année.

En raison des considérations qui précèdent, cet indicateur a été abandonné et remplacé dans le projet annuel de performance de l'année 2022 par un autre indicateur qui concerne la mesure du nombre des cibles directs dans les activités de recherche, de l'information et de sensibilisation dans le domaine de la consommation susceptible d'être suivi en observant le nombre et le sexe des bénéficiaires ce qui permettra d'apprécier davantage les efforts du ministère en jouant son rôle de sensibilisation du consommateur.

L'objectif stratégique 1.2: La gestion des dépenses de compensation et son orientation vers ceux qui les méritent

Cet objectif fait partie de l'axe stratégique lié au fonctionnement normal du marché, la maîtrise des prix et le renforcement de la protection des consommateurs. Il est essentiellement lié à la rationalisation des dépenses de compensation et à son orientation vers ceux qui les méritent en continuant l'organisation et le contrôle des circuits de distribution des produits subventionnés et en développant le contrôle commun. Cette rationalisation se mesure relativement par la maîtrise des quantités consommées annuellement de la farine et de l'huile végétale compensées.

Cet objectif est réalisé en se référant aux indicateurs de performance. En effet, les réalisations n'ont pas dépassé les estimations et le degré d'atteinte de l'objectif est lié au niveau de maîtrise de la compensation par la réduction des quantités de la farine et de l'huile végétale.

L'indicateur 1.2.1: Le taux d'évolution des quantités compensées de la farine et l'huile végétale

L'unité	Les réalisations 2019	Les réalisations 2020	Les estimations 2021(1)	Les réalisations 2021(2)	Les réalisations 2021/ Les estimations 2021(1)/(2)	La valeur estimée (*)	L'année
Million quintaux	6,38	6,324	6,5	6,248	96,12%	6,5	2023
Mille tonnes	152	141,143	174	105,242	60,48%	174	2023

(*) Cette valeur figure dans le cadre des dépenses à moyen terme présenté dans le projet annuel de performance de l'année 2021.

En 2021, les quantités de la farine compensée sont équivalentes à 6,248 millions quintaux par rapport à des estimations de 6,5 millions quintaux, soit une réduction de 3,87%. Ce taux est considéré positif et conforme à la politique de l'État qui consiste à maîtriser davantage les quantités des produits subventionnés et ceci est dû principalement au rôle de l'application de contrôle des ventes de la farine d'une part dans l'ajustement des besoins réels de la farine destinée à la fabrication du pain et d'autres part dans la limitation de son usage à d'autres fins. En plus des améliorations techniques étaient apportées à cette application en 2021.

L'impact positif de cette application informatique se manifeste par :

- La limitation du dépassement des quotas destinés aux boulangeries et l'engagement de celles-ci envers la classe de boulangerie autorisée,

- L'engagement des minoteries à vendre de la farine seulement aux boulangeries figurant sur la liste de leurs clients et qui sont déterminés par les services compétents du ministère du commerce et de développement des exportations.

Concernant l'huile végétale, le volume de consommation a atteint en 2021 105,242 mille tonnes par rapport à des estimations de 174 mille tonnes, soit une baisse de 39,66%, ceci s'explique par les raisons suivantes :

-La mise en place de l'application informatique depuis juin 2019 pour suivre instantanément le mouvement de l'huile végétale dans les unités de conditionnement et ce par l'observation des achats de l'huile végétale raffinée auprès de l'office nationale de l'huile et les ventes de l'huile végétale conditionnée aux grossistes des produits alimentaires, ainsi que la détermination des stocks des conditionneurs,

La mise en œuvre de cette application a participé à la baisse des quantités achetées par les unités de conditionnement par rapport au quota total mensuel parce qu'elle permet de vérifier directement les ventes de l'huile végétale compensée, sa destination ainsi que les circuits de sa distribution.

En 2021, la pénurie de stocks de l'huile végétale brute est due à l'incapacité de l'office nationale à recevoir les quantités objets des contrats en raison du non paiement de ses fournisseurs. Cette situation s'explique par le retard dans les décaissements des subventions au profit de l'office en raison de l'indisponibilité des crédits nécessaires dans les délais.

A noter que l'adoption seulement du système de quotas pour la distribution de la farine (destinée à la fabrication du pain) auprès des boulangeries et l'huile végétale auprès des conditionneurs ne permet qu'une maîtrise relative des quantités consommées annuellement de ces deux matières subventionnées.

L'objectif stratégique 1.3: La participation à la modernisation du commerce en assurant les équilibres et en favorisant les opportunités économiques aux deux sexes

Cet objectif vise en partie la promotion de l'intégration économique de la femme dans le secteur des petits métiers afin de soutenir sa participation aux activités, aux programmes et aux projets qui lui permettent de s'impliquer davantage dans le système économique et stimuler le développement.

En se référant aux résultats des indicateurs de performance, cet objectif est relativement atteint car les réalisations n'ont pas dépassé les estimations.

L'indicateur 1.3.1 : Proportion de femmes artisans inscrites annuellement au registre des artisans

L'unité	Les réalisations 2019	Les réalisations 2020	Les estimations 2021(1)	Les réalisations 2021(2)	Les réalisations 2021/Les estimations 2021(1)/(2)	La valeur estimée (*)	L'année
%	50	52	54	53,5	99,074	58	2023

En 2021, le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 53 ,5% par rapport à 54% estimé.

En effet, l'atteinte de cet objectif stratégique nécessite la détermination d'autres indicateurs permettant de le mesurer notamment dans le domaine de la modernisation du commerce.

2-Les résultats de l'exécution du budget du programme :

Tableau n°1 :

L'exécution du budget du programme de l'année 2021 par rapport aux estimations

La distribution en fonction de la nature des dépenses

Unité mille dinars

Les dépenses		Prévisions 2021	Réalizations 2021 (2)	Les réalisations par rapport aux estimations	
		LF complémentaire (1)		Montant (2)-(1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Dépenses de rémunération	Les crédits d'engagement	34 868	34 475	-123	99,65
	Les crédits de paiement	34 868	34 475	-123	99,65
Dépenses de fonctionnement	Les crédits d'engagement	6 501	6 499	-2	99,59
	Les crédits de paiement	6 501	6 499	-2	99,59
Dépenses d'intervention	Les crédits d'engagement	2 204 804	2 200 435	-4 369	99,8
	Les crédits de paiement	2 204 804	2 200 435	-4 369	99,8
Dépenses d'investissement	Les crédits d'engagement	165	40	-125	24,24
	Les crédits de paiement	812	81	-731	99,75
Total	Les crédits d'engagement	2 246 338	2 241 719	-4 619	99,8
	Les crédits de paiement	2 246 985	2 241 695	- 5290	99,76

*sans prendre en considération les fonds propres des entreprises

Tableau n°2 :**L'exécution du budget du programme de l'année 2021 par rapport aux estimations****La distribution en fonction des activités (*)**

Unité : mille dinars

Les activités	Les estimations 2021 L.F initiale ou complémentaire	Les réalisations 2021 (2)	Les réalisations par rapport aux estimations Le montant 2)-(1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Activité n°1- L'organisation des circuits de distribution et le contrôle du marché (au niveau central).	17 656	9 444	8 212	53,48
Activité n°2- La compensation des produits alimentaires de base.	2 200 336	2 200 376	40	100
Activité n°3- Le contrôle et la régulation de la concurrence sur les marchés.	2 165	2 247	82	103,78
Activité n°4 : La sensibilisation et le développement d'une culture de consommation	788	788	0	100
Activité n°5- L'organisation des circuits de distribution et le contrôle du marché (au niveau régional).	26 040	28 840	2 800	110,75
Total	2 246 985	2 241 695	-5 290	99,77

(*)Seulement les activités déterminées dans l'application sont prises en considération

***Sans prendre en considération les fonds propres des entreprises.**

En 2021, les dépenses du programme du commerce intérieur sont équivalentes à 2 241 694. 567 mille dinars alors que les estimations sont de l'ordre de 2 242 859. 500 mille dinars, soit un taux de réalisation de 99,91%.

Le taux d'exécution du sous-programme central a été estimé 99,03% par rapport au taux de réalisation du programme vu que la compensation des produits alimentaires de base constitue l'un des objectifs stratégiques du sous-programme et la plus grande partie de son budget (98,81%) est consacrée pour le réaliser.

En effet, ces deux tableaux présentent la distribution et l'exécution du budget du programme du commerce intérieur selon la nature des dépenses et les sous-programmes.

Malgré la non-exécution du budget d'intervention pour l'achèvement du projet de base logistique à Ben Guerdène, le taux d'exécution des dépenses d'intervention était de 99,80%, étant donné que les deuxièmes et troisièmes tranches pour le raccordement aux réseaux d'assainissement, de l'électricité et de l'eau n'ont pas été décaissées.

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 9,91% et qui s'explique par l'inachèvement des études sur la réhabilitation des circuits de distribution, ainsi que la non réalisation des études programmées par l'institut national de la consommation en raison des appel d'offres déclarés infructueux.

Programme 2 : Le Commerce Extérieur

Cheffe du programme : Mme Dorra Borji

Directrice Générale de la direction générale du commerce extérieur

Date de prise de ses fonctions : le 05 novembre 2020

Résultats de performance du programme :

Le programme du commerce extérieur vise à mettre en œuvre la politique gouvernementale dans le domaine du commerce extérieur à travers la réduction du déficit commercial et ses répercussions sur le stock de devises et l'implication des institutions productives dans le processus d'exportation, en particulier pour les produits à valeur ajoutée, outre la diversification des destinations des exportations, pour dépasser le lien de la zone euro dans un cadre général qui assure d'une part la liberté des échanges et d'autre part la protection du tissu industriel.

Les axes stratégiques du programme de commerce extérieur sont le développement des exportations, soit en les diversifiant pour inclure les secteurs et les institutions qui réalisent des exportations à valeur ajoutée à travers les mécanismes d'appui, d'accompagnement et de soutien, ou en atténuant le lien avec la zone euro comme première destination des exportations tunisiennes par la consolidation de l'adhésion dans les groupements économiques régionaux et internationaux et la mise en œuvre de nouveaux accords de libre-échange entre la Tunisie et de nouveaux pays.

Le Centre de Promotion des Exportations est l'un des opérateurs publics les plus importants contribuant à la mise en œuvre de la stratégie du programme, qui est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'indépendance financière et vise à élever le niveau d'expansion commerciale en renforçant les

échanges avec l'extérieur, notamment à travers le développement des exportations tunisiennes, et assurer leur croissance en contribuant à :

- ✓ L'organisation de la participation tunisienne aux expositions et manifestations économiques,
- ✓ L'encouragement des entreprises exportatrices à ouvrir des centres de représentation commerciale à l'étranger,
- ✓ La création des centres de représentation commerciale permanents à l'étranger,
- ✓ La contribution à l'organisation de la publicité commerciale des produits destinés à l'exportation et la fourniture de tous les moyens qui assurent une meilleure visibilité des produits tunisiens à l'étranger.

Ces activités sont appuyées par une contribution effective des chambres de commerce et de l'industrie à la promotion des exportations, qui sont des établissements publics d'intérêt économique dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière et soumises à la tutelle du ministère chargé du commerce. Les missions des chambres liées au domaine du développement des exportations se résument notamment en :

- ✓ La contribution à la consolidation des relations de coopération et de partenariat avec l'étranger.
- ✓ La conclusion des accords avec les chambres de commerce et d'industrie étrangères dans le but d'accroître les opportunités d'investissement et de partenariat et de développer les échanges commerciaux au niveau de la région, et ceci dans le cadre de leurs prérogatives, conformément aux lois en vigueur,
- ✓ L'assistance et l'accompagnement des entreprises dans le but de développer les exportations.

Objectif Stratégique 2-1-1 : Développement des échanges extérieurs et renforcement de l'intégration économique et commerciale :

Cet objectif consiste en deux principaux éléments : le développement des échanges extérieurs et le renforcement de l'intégration économique et commerciale.

Quant au développement des échanges extérieurs, il s'agit de promouvoir les exportations, accroître leurs performances, privilégier les produits à valeur ajoutée et modifier la composition structurelle traditionnelle des exportations tunisiennes par l'introduction de nouveaux produits et l'adoption d'une politique promotionnelle d'accompagnement.

Quant au développement de l'intégration économique et commerciale, il signifie la consolidation des accords commerciaux précédemment impliqués et la recherche continue de l'intégration dans tous les nouveaux accords à caractère économique et commercial qui permettent au produit tunisien de conquérir tous les groupements économiques régionaux et internationaux.

Réalisations des indicateurs mesurant la performance de l'objectif stratégique 2-1-1: Développement des échanges extérieurs et approfondissement de l'intégration économique et commerciale :

Indicateur 2.1.1.1 : Evolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux							
Unité de l'indicateur	réalisation 2019	réalisation 2020	prévisions 2021	réalisation 2021	Réalisation 2021 Par rapport aux prévisions 2021	Valeur cible	année
pourcentage	82,2	84	86	85,2	99.06%	87	2023

Malgré les répercussions de la crise sanitaire sur les échanges commerciaux mondiales et nationales, une stabilité a été enregistrée pour l'indicateur

d'évolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays ayant des accords de libre-échange avec la Tunisie par rapport au volume total des échanges commerciaux, où le taux de réalisation de cet indicateur a atteint 85,2% contre 86% (estimations).

Au cours de l'année 2021, dans le domaine du développement des échanges extérieurs et du renforcement de l'intégration économique et commerciale les procédures suivantes ont été mises en œuvre :

- ✓ Achèvement de l'étude relative à l'évaluation des effets de l'Accord de partenariat avec l'Union Européenne qui a été conclu durant l'année 1995 concernant le tissu économique tunisien,
- ✓ Lancement des travaux du démantèlement progressif des droits de douane avec les pays affiliés au COMESA,
- ✓ Rétablissement du rythme normal de la participation aux salons et événements internationaux sous la tutelle du Centre de Promotion des Exportations, après la stagnation enregistrée durant la période écoulée à cause de la pandémie de Covid 19,
- ✓ La participation à l'Expo Dubaï qui est l'un des événements promotionnels les plus importants au niveau mondial,
- ✓ Initiation de la deuxième phase du programme de restructuration du fonds de promotion des exportations Foprodex.

Une évolution positive a été enregistrée de l'indicateur de diversification des marchés en dehors du marché européen, où le pourcentage de réalisation a dépassé les estimations de l'année 2021, et ceci est dû principalement à la tendance vers une plus grande pénétration des marchés africains à travers l'accord COMESA.

Et malgré que les attentes indiquent une augmentation de ce taux, surtout après l'adhésion de la République tunisienne au COMESA et l'entrée effective dans le processus de démantèlement douanier dans le cadre du COMESA à partir du 1er

janvier 2021, ce qui encouragera les exportateurs tunisiens à bénéficier de ces avantages différentiels et de pénétrer davantage les marchés africains, cela n'a pas contribué aux attentes espérées concernant la diversification des destinations d'exportation vers les pays africains compte tenu de la composante logistique limitée du transport à cause des difficultés rencontrées par des transporteurs tels que Tunisair et la Compagnie tunisienne de navigation.

Indicateur 2.1.1.2 : pourcentage de diversification des exportations en termes de produits et de destinations

Indicateur élémentaire 1 : l'évolution de pourcentage des exportations en dehors des marchés traditionnels(UE) en comparaison avec le volume global des exportations

Unité de l'indicateur	réalisation 2019	réalisation 2020	prévision 2021 (1)	réalisation 2021 (2)	réalisation 2021 par rapport à la prévision 2021 (1)/(2)	Valeur visée	Année
pourcentage	28	32	34	31.2	91.76%	36	2023

Indicateur élémentaire 2 : l'évolution de pourcentage des positions tarifaires des produits exportés en comparaison avec le nombre total des positions tarifaires.

Unité de l'indicateur	réalisation 2019	réalisation 2020	prévision 2021 (1)	réalisation 2021 (2)	réalisation 2021 par rapport à la prévision 2021 (1)/(2)	Valeur visée	Année
pourcentage	37	37	38	38	% 100	40	2023

Cet indicateur se compose de :

✓ **L'indicateur élémentaire 1 : l'évolution de pourcentage des exportations en dehors des marchés traditionnels(UE) en comparaison avec le volume global des exportations :**

Les exportations en dehors des marchés traditionnels se sont stabilisées aux alentours de 31.2% contre 34% prévues. Cette différence se traduit par plusieurs faits, dont le plus important est la composition des exportations, en effet la plupart des produits exportés appartiennent aux secteurs agro-alimentaires et agricoles destinés essentiellement à l'Union Européen.

Des estimations de diminution du lien avec la zone euro comme principale destination des exportations tunisiennes, du fait de l'amélioration de la situation sanitaire au niveau mondial et du rétablissement de la mobilité des échanges commerciales mondiales.

✓ **Indicateur élémentaire 2 : l'évolution de pourcentage des positions tarifaires des produits exportés en comparaison avec le nombre total des positions tarifaires.**

Le taux de réalisation en 2021 était de 38%, contre 38% attendu. Cela signifie que les exportations tunisiennes ont maintenu leur structure au niveau de la nature des produits exportés. Ainsi, la valeur cible a été atteinte, puisque le pourcentage estimé de cet indicateur, qui est de 38 %, a été atteint, ce qui est principalement dû aux efforts déployés par le ministère du commerce et du Développement des exportations pour pousser l'activité à l'exportation compte tenu de la crise sanitaire qu'a connue l'année 2020 et dont les répercussions se sont poursuivies jusqu'en 2021.

Indicateur 2.1.1.3 : Pourcentage de femmes chefs d'entreprise bénéficiant du programme d'accompagnement lorsqu'elles exportent dans le cadre du programme d'exportation +

Unité de l'indicateur	réalisation 2019	réalisation 2020	prévision 2021	réalisation 2021	réalisation 2021 par rapport à la prévision 2021	Valeur visée	année
%	20 307/70	30	50	41.7	83.4	Lié à la possibilité d'une prolongation du PDE 3	-

Un appui continu a été enregistré dans les domaines assurés par le Fonds de promotion des exportations et le Fonds Export +, ainsi que les évènements à l'étranger, qui ont contribué à une meilleure visibilité des produits tunisiens, leur permettant d'augmenter le taux de pénétration dans de nouveaux marchés étrangers.

En tant que mécanisme d'accompagnement des entreprises tunisiennes pour accroître leurs exportations et accéder à de nouveaux marchés, le programme Export+ a accompagné 75 entrepreneurs. Le pourcentage de réalisation des programmes d'exportation enregistré par les entreprises dirigées par des femmes est légèrement supérieur à celui des hommes (41,7 %) par rapport à (41,3 %).

Le programme Tasdeer+ a organisé 4 forums de sensibilisation des chefs d'entreprise : 2 à Tunis, un à Sousse, et un autre à Sfax. En plus, 220 femmes d'affaires ont participé aux forums, et 60 entreprises ont été attirées par le programme, dont 4 entreprises qui ont établi des installations commerciales à l'étranger, 20 entreprises qui ont pénétré de nouveaux marchés avec le soutien d'Export +.

Les entreprises dirigées par des femmes sont réparties selon le secteur d'activité comme suit :

- Secteur de l'artisanat : 11
- Secteur industries diverses : 10
- Secteur Etudes, Consultations et Appui : 7
- Secteur industrie chimique : 7
- Secteur des industries mécaniques et électroniques : 4
- Secteur de l'éducation et de la formation : 4
- Secteur Commerce International : 4
- Autres prestations : 3 , Autres secteurs : 3

6 entreprises dirigées par des femmes ont fait une implantation commerciale à l'étranger sur un total de 54 entreprises implantées à l'étranger.

Le Programme Export + a également organisé 4 forums spéciaux de sensibilisation pour les chefs d'entreprise : 2 à Tunis, un à Sousse et à Sfax.

- 220 chefs d'entreprises ont participé à des manifestations et colloques, 4 se sont implantés à l'étranger et 20 ont pu pénétrer de nouveaux marchés.

Indicateur 2-1-1-4 : Pourcentage des femmes cheffes d'entreprise participant à des expositions et des foires à l'étranger

Indicateur de performance	unité %	réalisatons 2019	réalisations 2020	Prévisions 2021 LF (1)	réalisations 2021 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2021 (1/2) %	Valeurs escomptées A l'année 2023
Indicateur 9-1-2 : <u>taux des femmes bénéficiaire de la formation</u>	%	12.5	50	60	29,53	49%	70

Le pourcentage de femmes cheffes d'entreprises participant à des expositions et à des événements à l'étranger a atteint 29,53 %.

Les raisons pour lesquelles le pourcentage estimé n'a pas été atteint sont dues à :

- La situation sanitaire générale liée à la pandémie de Corona, qui a induit l'annulation de nombreuses manifestations programmées,

- En ce qui concerne les événements extérieurs, le continent africain était la destination la moins convoité par les femmes cheffes d'entreprise ceci en raison de la nature du climat de ces pays .

- Concernant le budget actualisé des foires et salons pour l'année 2021, estimé à 4,952 millions de dinars dont le total des dépenses s'est élevé à environ 3,950 millions de dinars, soit un taux de réalisation de 79,77%.

A noter qu'au cours de l'année 2021, 200 établissements tunisiens ont été impliqués dans 20 opérations de promotion à l'étranger, dont 16 événements pré-programmés lors du CNCE et 04 événements supplémentaires qui ont été inscrits au programme.

Les problèmes et les lacunes concernant la réalisation de cet indicateur :

- Généralement les réalisations n'étaient pas satisfaisantes ceci est du premierement aux conséquences de la pandémie covid 19 qui a contribué de façon significative au niveau de l'intégration dans l'économie mondiale et la diversification des destinations. On s'est limité aux marchés traditionnels vue le confinement général qu'a connu le pays et le monde, à l'approvisionnement en produits pharmaceutiques et parapharmaceutique et le matériel médical ainsi que le renforcement du marché local par des produits de première nécessité outre les

répercussions de la crise politique de la Lybie qui a pu être un marché important pour la Tunisie durant cette période.

- L'incapacité de continuer à bénéficier du troisième programme de développement des exportations entraîne la suspension du Fonds Export +, en plus de l'impossibilité de participer à des expositions et des manifestations à l'étranger, dans le contexte de la pandémie sanitaire, a dans une large mesure affecté la participation des femmes chefs d'entreprise dans l'effort d'exportation.

Notant d'autres part que les problèmes et lacunes suivants ont également eu un impact sur l'atteinte de l'objectif :

- Absence d'études d'évaluation pour les accords de libre-échange précédemment conclus ou d'études proactives sur l'efficacité de l'adhésion à des accords similaires à l'avenir.

- Faiblesse des moyens nécessaires qui permettent d'obtenir des données statistiques relatives au commerce international.

- Les capacités humaines et logistiques limitées de l'Observatoire du commerce extérieur.

- Chevauchement des tâches entre les services concernés par le commerce extérieur au sein du ministère du commerce, en plus du chevauchement au niveau des tâches entre le ministère du commerce dans son ensemble et d'autres structures.

- La faible croissance du tissu national local dans les secteurs autres que les secteurs traditionnels, notamment agricoles, de sorte que la composition des exportations tunisiennes n'a pas beaucoup changée par rapport à ce qu'elle était au cours des dernières années

Pour palier à ces problèmes, il est suggéré de :

- Compléter la mise en place du portail numérique PCE.TN lié au commerce extérieur au cours de l'année 2022, qui comprendra, en plus des données statistiques liées au commerce extérieur, une décomposition des différentes procédures et textes juridiques liés à cet axe, avec l'achèvement de la digitalisation de 3 guides de procédures : le guide relatif à l'export, le guide relatif à l'import et le guide relatif aux Mécanismes de Défense Commerciale, E-Commerce Handbook.

- Intensifier les activités dirigées vers le continent africain, coïncidant avec l'implication effective de la République tunisienne dans le groupe COMESA.

- Proposer un ensemble de procédures et de mesures visant à renforcer la gouvernance du dispositif d'attribution des aides destinées à l'exportation et des aides destinées aux opérateurs économiques au titre de la participation à des salons et événements promotionnels à l'étranger, suite à l'achèvement de l'étude relative à l'évaluation de la performance du Fonds de promotion des exportations.

-Tenir une session supplémentaire du Conseil Supérieur de l'Exportation, au cours de l'année 2022, au cours de laquelle seront suivis l'état d'avancement des recommandations issues de la première réunion du Conseil Supérieur de l'Exportation tenue le 4 janvier 2018, et proposer toutes les mesures de relance, soutien et accompagnement aux exportations.

- Faire approuver la restructuration de l'Administration Générale du Commerce Extérieur conformément au document contractuel du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations, à travers lequel ont été inscrits les grands axes stratégiques des orientations futures du ministère.

- Achever le projet de restructuration du Centre de Promotion des Exportations après avoir réalisé les études nécessaires avec une évaluation de la

performance des représentations commerciales à l'étranger et achever l'étude relative à l'étendue de la contribution du Fonds de Promotion des Exportations à la stimulation de l'effort d'exportation des entreprises.

- Mettre en place une unité de gestion par objectifs dans le domaine de la facilitation des procédures du commerce extérieur, qui supervisera horizontalement tous les projets de simplification des procédures du commerce qui sont en cours de mise en œuvre par toutes les structures concernées telles que le ministère des Transports. Cette structure prendra en charge entre autres la coordination entre les différents intervenants ainsi que le suivi de mise en œuvre des Conventions internationales pertinentes ainsi que la mise à jour du cadre législatif et réglementaire d'une manière qui contribue à atteindre l'objectif souhaité

Objectif stratégique 2-1-2 : Protéger le produit national et défendre les exportations :

Cet objectif stratégique a pour but de contrer la tendance protectionniste croissante prise par de nombreux pays en raison des répercussions de la pandémie de Covid, qui a été relevée par l'Organisation mondiale du commerce dans ses récents rapports sur l'état de échanges commerciaux dans le monde. Il vise en plus à faire face aux efforts des autres pays pour accéder au marché par des moyens illégaux.

Indicateur 2. 1.2. 1 : Taux d'avancement de la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale

Indicateur de performance	unité %	réalisations 2019	réalisations 2020	Prévisions 2021 LF (1)	réalisations 2021 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2021 (1/2) %	Valeurs escomptées A l'année 2023
Indicateur 9-1-2 : : l'avancement dans la réalisation d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale	%		Il a été décidé de commencer à préparer la réalisation d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale d'ici la fin de l'année 2020	25	25	%100	75

Cet indicateur concerne le projet qui a été lancé à l'occasion de la 35ème session du conseil national du commerce extérieur et il est relatif à la création d'un organisme de défense commerciale chargé de protéger le tissu industriel national, que ce soit contre les pratiques illégales lors de l'importation telles que le dumping, les pratiques de subventions prohibées et l'intensification quantitative des importations ou en protégeant ce tissu par des mesures non tarifaires, en plus de la défense des exportations tunisiennes contre lesquelles des enquêtes sont ouvertes dans le même cadre des pratiques illégales ou dans le cadre des procédures non tarifaires qui pourraient leur être opposés.

En 2021, le taux de réalisation de l'indicateur relatif à la protection du produit national et à la défense des exportations a atteint 100% par rapport à ce qui a été programmé. En effet, 25% des travaux préparatoires pour la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale étaient réalisés, la première phase de la préparation du cadre juridique pour la création

d'un tel organisme a été achevée, à savoir un projet de décret sur la réglementation de dispositions nécessaires visant à accélérer la réalisation des projets publics et la promotion des projets du secteur privé, en attendant l'achèvement des procédures de publication.

Indicateur 2. 1.2. 2 Pourcentage de pétitions liées à la défense commerciale par rapport au total des pétitions déposées							
Unité	Réalisations 2019	Réalisations 2020	Prévisions 2021 (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations 2021/prévisions 2021	Valeur cible	Année
%	10	10	10	12	120%	30	2023

Cet indicateur concerne la consolidation de la culture de défense commerciale au sein des entreprises industrielles tunisiennes et la manière de faire des recours (porter plainte) pour faire face aux pratiques illégales à l'importation. Cet indicateur met en relief l'exploitation des entreprises des avantages de chaque région opérant dans le domaine du commerce extérieur.

Au cours de l'année 2021, la direction générale du commerce extérieur a reçu un certain nombre de pétitions présentées par des opérateurs économiques de divers secteurs industriels et commerciaux, dont les plus importants sont l'industrie des autobus, des roues en caoutchouc, des industries du fer, du bois, des meubles, des tapis, du papier et les emballages alimentaires en plastique et leurs accessoires.

La proportion des pétitions liées à la défense commerciale s'est élevée à 12% du total des pétitions déposées, réalisant un léger dépassement des estimations. Ceci

est dû à la disposition de certaines entreprises tunisiennes pour bénéficier des mécanismes de protection.

Il convient de signaler que l'équipe du travail au sein de la direction des mesures préventives et de la protection contre les pratiques illégales a encadré les requérants ayant déposé des plaintes auprès de la direction générale du commerce extérieur concernant la limitation des importations en augmentant les tarifs douaniers des importations concurrents pour bénéficier des mesures de protection selon les lois tunisiennes et qui sont liées aux mesures préventives à l'importation et la protection contre les pratiques illégales à l'importation.

L'un des problèmes et difficultés les plus importants qui empêchent l'atteinte de cet objectif est le retard survenu dans la mise en place d'un organisme de défense commerciale dont la structure n'est pas encore élaborée, conformément à ce qui a été annoncé à l'occasion du conseil national du commerce extérieur en décembre 2020. Cet organisme assurera la protection de l'industrie nationale locale contre les pratiques illégales à l'importation ou l'intensification quantitative des importations en activant les mécanismes de défense commerciale ou en recourant à des mesures non tarifaires. En plus, il défendra les exportations tunisiennes qui font l'objet de mesures similaires prises par d'autres pays.

2-Les résultats de l'exécution du budget du programme :

Au cours de l'année 2021, les dépenses du programme du commerce extérieur se sont élevées à 48 229 mille dinars, alors que les prévisions des crédits alloués sont équivalentes à 151 053 mille dinars, soit un écart négatif de 102 824 mille dinars, ainsi le taux de réalisation se situe à moins de 32%.

Tableau1 : Exécution du budget du programme de l'année 2021 par rapport aux prévisions

(Répartition en fonction de la nature des dépenses)

Etat des dépenses		Prévisions	Réalizations	Réalizations/prévisions	
		2021		2021	valeur (1) - (2)
		l.f (1)	(2)		
Rémunérations publiques	Crédits d'engagement	11 181	11 181	0	% 100
	Crédits de paiement	11 181	11 181	0	% 100
Dépenses de fonctionnement	Crédits d'engagement	2 711	2 925	214	% 107,9
	Crédits de paiement	2 711	2 926	214	% 107,9
Dépenses d'interventions	Crédits d'engagement	135 907	33 524	-102 383	% 24,7
	Crédits de paiement	135 907	33 524	-102 383	% 24,7
Dépenses d'investissement	Crédits d'engagement	2 296	789	-1507	% 34,4
	Crédits de paiement	1 254	599	-655	% 47,8
Total	Crédits d'engagement	152 095	48 420	-103 675	% 31,9
	Crédits de paiement	151 053	48 229	-102 824	% 32

(*) Sans prendre en considération les ressources propres des entreprises.

Les dépenses de fonctionnement affectées au programme du commerce extérieur (le ministère et le centre de promotion des exportations) au cours de l'année

2021 se sont élevées à 2 926 mille dinars, soit une augmentation de 214 mille dinars par rapport aux prévisions de la même année (2 711 mille dinars), et ce, pour faire face aux dépenses urgentes supplémentaires allouées à la couverture des frais du litige entre la république Tunisienne et le royaume Marocain concernant le cahier scolaire.

Les dépenses d'investissement affectées au programme du commerce extérieur, selon les estimations du programme annuel des dépenses pour l'année 2021, se sont élevées à 2 296 mille dinars, répartis entre les crédits provenant des ressources de l'Etat, estimés à 200 mille dinars pour les études et 2 096 mille dinars provenant d'un prêt pour financer le troisième programme de développement des exportations, mais la partie financée par le budget de l'Etat n'a pas été achevée, compte tenu de la non réalisation de l'étude sur la création d'une zone franche entre les frontières tunisiennes et celles algériennes, tandis que seulement 789 mille dinars ont été dépensés pour financer le troisième programme de développement des exportations.

En se référant à l'état d'avancement des réalisations matérielles et financières dans le cadre des dépenses d'interventions au profit du centre de promotion des exportations pour promouvoir les exportations tunisiennes, les dossiers prêts à payer ont enregistré un montant de 16 779 mille dinars, sur un total estimé à 100000 mille dinars (plusieurs dossiers sont en cours d'achèvement).

Concernant la contribution aux organisations internationales, les dépenses des interventions affectées à la couverture de la contribution à l'organisation (COMESA) (Marché commun de l'Afrique australe et orientale) se sont élevées à 5 900.348 mille dinars sur un total estimé à 6 737 mille dinars, cet écart s'explique par la variation des critères de participation.

**Tableau 2 : Exécution du budget du programme de l'année 2021 par
rapport aux prévisions**

Répartition par activités

(Crédits de paiement)

Unité/md

Etat des Activités	Prévisions 2021 L.F initiale ou complémentaire (1)	Réalisations 2021 (2)	Réalisations /Prévisions Montant (1)-(2)	Taux de Réalisation (2)/(1)%
Activité 1 : Coopération économique et transactions commerciales	110 039	26 540	- 83 499	4,1
Activité 2 : Appui au profit du centre de promotion des exportations au titre d'encouragement des exportations tunisiennes	151 054	21 689	-129 365	6,9

Programme 9 : Pilotage et appui

Le responsable du programme :

- **Monsieur Nabil Jaouadi nommé depuis le 17 /12/ 2020,**

1. Présentation du programme

1-Les résultats de performance du programme au titre de l'année 2021

Outre le développement de l'économie numérique, le programme de pilotage et d'appui vise à soutenir le reste des programmes du Ministère en fournissant les moyens financiers et les services nécessaires, en développant les ressources humaines pour améliorer la qualité de ses services et faire face aux enjeux liés à la lutte contre la corruption et à la modernisation de l'administration

Objectif 9-1- : Développer les qualifications du personnel

Cet objectif contribue à la valorisation du capital humain comme principal levier à la réalisation du développement en rapport avec l'augmentation de l'efficacité et l'expertise nécessaire pour la création de valeur ajoutée tout en veillant à l'égalité hommes-femmes.

Notant à ce niveau que l'année 2021 a été marquée par un rythme lent en termes d'atteinte de l'objectif ceci en raison des considérations logistiques et organisationnelles.

Indicateur 9-1-1-: Taux de bénéficiaires de la formation

Indicateur de performance	unité %	réalisations 2019	réalisations 2020	Prévisions 2021 LF (1)	réalisations 2021 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2021 (1/2) %	Valeurs escomptées A l'année 2023
Indicateur 9-1-1 : taux de bénéficiaire de la formation	%	60	32	70	28	38.4	80

En 2021, le pourcentage de réalisations prévues est de l'ordre de 70%, mais le pourcentage de réalisations réelles s'est élevé à 28%, du fait de l'impossibilité d'achever la mise en œuvre du programme de formation pour des raisons d'organisation liées au changement de l'aspect présentiel des bénéficiaires à travers l'organisation de plusieurs formations par des techniques de communication à distance, ce qui a entraîné la réduction du nombre de participants et dans certains cas, l'annulation des sessions de formation spécialement programmés au niveau des régions, où le taux de mise en œuvre du programme de formation pour l'année 2021 est proche de 54%, dont environ 52% sont des formations ayant été assurées par la technologie de la communication à distance.

Indicateur 9-1-2 : taux des femmes bénéficiaires de la formation

Indicateur de performance	unité %	réalisatons 2019	réalisations 2020	Prévisions 2021 LF (1)	réalisations 2021 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2021 (1/2) %	Valeurs escomptées A l'année 2023
Indicateur 9-1-2 : <u>taux des femmes bénéficiaire de la formation</u>	%	67	40	75	39	53.4	85

- En 2021, ce taux de participation a été estimé à 75 %, mais le taux de participation réel des femmes était de 39 %, ce qui signifie qu'environ la moitié de la valeur cible a été atteinte, compte tenu des considérations mentionnées précédemment pour l'indicateur 9-1-1
- Les problèmes et difficultés les plus importants rencontrés dans la réalisation de cet objectif, sont principalement les suivants :
- La difficulté d'obtenir des formateurs dans certains domaines pour assurer les stages de formation au Centre de Formation et de Documentation du Ministère, du fait de la faiblesse de leur rémunération prévu conformément aux dispositions du décret Gouvernemental n° 2008-1004 du 30 novembre 2018 fixant la rémunération des personnes appelées à effectuer des travaux exceptionnels dans les administrations publiques et les institutions de formation des agents de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administrative.
- Des Problèmes liés à la programmation de certaines formations en lien avec le programme de travail de suivi sur le terrain, et le manque de temps pour certains employés pour suivre les formations.

Pour éviter ces problèmes, un certain nombre de mesures doivent être prises, dont les plus importantes sont:

- Envisager la possibilité de conclure des conventions de formation à moyen terme à des prix préférentiels, ce qui réduirait les coûts.
- Travailler à élargir la base des bénéficiaires de la formation en diversifiant les axes traités afin d'enrichir les connaissances et l'expérience des agents.
- Envisager la possibilité de définir annuellement un ensemble de formations à caractère obligatoire.
- La nécessité de lier le volet formation à l'évolution professionnelle de l'agent ceci à travers un cadre législatif spécifique.

Objectif 9-2 : Améliorer la gestion des ressources financières

Cet objectif contribue à améliorer et à rationaliser l'utilisation des équipements et des moyens disponibles, afin d'assurer la pérennité du budget du programme et dans le cadre du maintien des équilibres financiers de l'Etat et assurer l'efficacité nécessaire à la mise en œuvre des stratégies engagées par les différents programmes dans un souci de rationalisation des dépenses publiques.

Indicateur 9-2-1 : la consommation moyenne de carburant des voitures du service

Indicateur de performance	unité %	réalisatons 2019	réalisations 2020	Prévisions 2021 LF (1)	réalisations 2021 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2021 (1/2) %	Valeurs escomptées A l'année 2023
Indicateur 9-1-2 : consommation moyenne de carburant des voitures du service	%	7.8	8.02	7.6	7.98	96.2	7.4

Un taux de consommation estimé à : 7,98%, soit un écart de 0,38 point par rapport aux estimations, soit un taux de réalisation d'environ 96% Cela s'explique par plusieurs facteurs dont principalement :

- le non renouvellement du parc automobile, notamment les voitures destinées aux opérations de contrôle économique, le pourcentage de voitures de plus de 10 ans atteignant 50% du total des voitures. En contrepartie, la poursuite des travaux de contrôle économique s'est traduit dans de nombreux cas par une consommation record de carburant relativement élevée par rapport à la moyenne indiquée dans la fiche technique de l'usine des voitures.
- l'irrégularité dans l'entretien des voitures conformément aux normes en vigueur dans le domaine.

D'autre part, on note plusieurs problèmes et lacunes à réaliser le programme, les plus importants sont enregistrés au niveau de la faiblesse du système de contrôle interne ce qui empêcherait la rationalisation de la consommation et empêcherait de détecter les manquements le cas échéant.

Afin de palier à ces lacunes, un certain nombre de mesures doivent être prises, dont les plus importantes sont :

- Travailler sur la digitalisation des interventions liées à la maintenance grâce à un système d'information permettant une meilleure utilisation des véhicules administratifs.
- Activer en outre le rôle de l'agent affecté au suivi et à la prise en charge des moyens de transport au niveau de chaque administration régionale pour effectuer les tâches d'intervention immédiate pour les opérations de maintenance et tenir un carnet de suivi à cet effet ou par le biais d'une application informatique si nécessaire.

- Veiller à ce que les ordres de missions et les carnets des moyens de transport comportent des données complètes, notamment des données relatives à l'approvisionnement en carburant, qui permettraient de suivre l'utilisation des véhicules de service par rapport à la mission qui leur a été assignée.

Objectif 9-3 : Soutenir l'engagement dans l'administration communicative

Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'administration et du renforcement de l'économie numérique par la mise au point d'un système d'information qui permet d'archiver, de gérer et d'organiser les données et d'obtenir des résultats spécifiques pour chaque programme de manière méthodologique pour aider à la décision, le contrôle et l'analyse et construire une perception claire actuelle et future des méthodes de gestion au sein des programmes, y compris les objectifs fixés à cet effet.

Le pourcentage d'atteinte de l'objectif a été de près de 96 %, en raison du non-achèvement de la mise en œuvre du programme d'acquisition, principalement en lien avec la couverture des besoins en équipements informatiques.

Indicateur 9-3-1 : couverture des besoins en équipements informatiques

Indicateur de performance	unité %	réalisations 2019	réalisations 2020	Prévisions 2021 LF (1)	réalisations 2021 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2021 (1/2) %	Valeurs escomptées A l'année 2023
Indicateur 9 -1-2 : couverture des besoins en équipements informatiques	%	65.2	86.8	92	88	95.6	97

L'écart entre les estimations et les réalisations de l'indicateur de couverture des besoins en équipement informatiques s'explique principalement par la non réalisation des acquisitions d'équipements informatiques programmés pour acquisition au cours de l'année 2021, pour laquelle des crédits ont été alloués à hauteur de 66 % du total des crédits approuvés pour le matériel informatique.

Indicateur 9-3-2 : Couverture fonctionnelle du système d'information

Indicateur de performance	unité %	réalisations 2019	réalisations 2020	Prévisions 2021 LF (1)	réalisations 2021 (2)	Taux de réalisations Par rapport aux prévisions 2021 (1/2) %	Valeurs escomptées A l'année 2023
Indicateur 9-1-2 : Couverture fonctionnelle du système d'information	%	30	65	70	68	97	80

L'écart enregistré entre les estimations et les réalisations de l'indicateur de couverture fonctionnelle du système d'information s'explique principalement par la non-réalisation de l'appel d'offres pour l'acquisition et la mise en service d'un système de répartiteur téléphonique central VOIIP, incluant la demande de 26 SWITCHES, malgré la poursuite des progrès dans la réalisation d'applications informatiques confirmées s'appuyant sur l'auto-compétence principalement représentée dans :

- 1- L'application informatique de contrôle économique,
- 2- L'application informatique de suivi des entrepôts frigorifiques.

Parmi les raisons qui ont conduit à des manquements au niveau de l'objectif visant à s'engager dans la gestion de la communication figurent les suivantes :

- Donner plus d'importance au coté matériel et non aux objectifs établis, comme se focaliser sur l'efficacité des matériels et logiciels utilisés au lieu de se focaliser sur les objectifs de performance organisationnelle du système d'information.

- La difficulté de mesurer le succès du système, car il est difficile de s'accorder sur la valeur et l'efficacité du système d'information, en raison de la différence des personnes qui traitent avec le système. Cependant, il est possible à cet égard d'adopter les critères suivants pour mesurer le succès du système :

- * la fréquence d'utilisation du système d'information.

- * Le degré de satisfaction des utilisateurs.

- * la Contribution à l'atteinte d'objectifs tels que la qualité des décisions basées sur le système d'information.

- * la baisse des coûts suite à l'utilisation du système d'information

L'objectif stratégique 9.4. : La mise en œuvre des mesures de la réforme administrative et l'amélioration de la relation entre l'administration et le citoyen

Cet objectif consacre le principe de transparence en tant que levier de la bonne gouvernance. Il est donc nécessaire de valoriser et d'activer indéfiniment le rôle de la réforme administrative afin d'assurer la continuité du service public et améliorer sa qualité en permettant par exemple l'accès à l'information par l'élaboration d'un cadre cohérent visant à développer la politique de communication de la mission et le système d'information.

L'indicateur 9.4.1 : Taux de réalisation du programme d'amélioration de l'accueil

Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévisions 2021(1)	Réalisations 2021 (2)	(2)/(1)	Valeur estimée	L'année
%	40	55	100	55	55	-	2023

En 2021, le taux de réalisation de cet indicateur est égal à 55% par rapport à des estimations de 100%, ceci s'explique par les raisons suivantes :

- Le manque de personnel qualifié au sein du bureau,
- L'inexistence de réceptionnistes spécialisés,
- Le manque des sessions de formation en accueil et orientation administrative,
- Le manque d'équipement nécessaire (le matériel informatique),
- Le manque de logiciels informatiques permettant le suivi en temps réel des dossiers administratifs.
- Le manque d'un personnel qualifié et maîtrisant les domaines d'activité du ministère, l'absence de la mise à jour du site officiel du ministère pour fournir l'information appropriée, le manque des sessions de formation en accueil et orientation administrative ainsi que le manque d'équipement nécessaire sont parmi les facteurs qui limitent la réalisation de la valeur prévue de l'indicateur.

Il convient de noter que l'indicateur lié au taux de réalisation du programme d'amélioration de l'accueil ne reflète ni la véritable satisfaction du citoyen à l'égard des services administratifs, ni l'efficacité de ces services.

L'amélioration de la valeur de cet indicateur est tributaire de :

- La mise à jour du site Web du ministère en tant que premier point de contact entre l'administration et le citoyen,
- La création de certaines applications informatiques permettant au demandeur du service de faire un suivi en temps réel de son dossier déposé auprès du ministère,
- Le renforcement des services centraux et régionaux par un personnel compétent dans le domaine de l'accueil et l'orientation administrative,
- L'amélioration des conditions de travail en fournissant le matériel informatique et les équipements des bureaux,
- La participation intense à des sessions de formation dans le domaine de l'accueil et l'orientation administrative.

L'objectif stratégique 9.5 : Le développement de l'activité du commerce électronique

Dans le cadre de sa stratégie en matière de renforcement de l'économie numérique, le programme s'appuie sur l'activité e-commerce dans ses différentes branches, tant au niveau du cadre législatif que structurel, afin de développer les secteurs pertinents et intégrer le tissu économique national dans l'économie numérique mondialisée dans le cadre d'une industrie nationale du contenu.

En 2021, bien que cet objectif était atteint avec des proportions qui dépassent les attentes sur le plan quantitatif, il a été entravé par le cadre logistique, ce qui rend la marge du développement de cette activité importante.

L'indicateur 9.5.1 : Taux d'évolution du nombre des sites e-commerce							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévisions 2021(1)	Réalisations 2021 (2)	(2)/(1)	Valeur estimée	L'année
%	20	50	60	-34	(-56)%	-	2023

Concernant le taux de réalisation de cet indicateur, une baisse estimée à 34% a été enregistrée suite à la mise à jour de la base des données des sites impliqués dans le système de paiement par la société monétique de Tunis et la suppression des sites inactifs. Il convient de noter que la plupart des entreprises actives dans le domaine du commerce électronique comptent sur le mécanisme du paiement à la livraison par l'intermédiaire des fournisseurs des services de logistiques.

L'indicateur 9.5.2 : Taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques							
Unité	Réalisation 2019	Réalisation 2020	Prévisions 2021(1)	Réalisations 2021 (2)	(2)/(1)	Valeur estimée	L'année
%	21	28	60	66	110%	-	2023

Le taux de réalisation de cet indicateur est de 66% pour les raisons suivantes :

- L'évolution de la valeur des transactions commerciales en ligne en raison de la croissance du commerce à distance pendant la pandémie de COVID19.

-Il est à signaler que la majorité des sites du commerce électronique adoptent le mode de paiement à la livraison via les fournisseurs des services logistiques ; il y a eu une croissance du nombre d'entreprises actives dans ce domaine.

L'analyse des statistiques sur les transactions nationales et internationales en 2021 met en œuvre les éléments suivants :

* Les transactions nationales représentent 98 % en termes de nombre et 85 % en termes de valeur par rapport au total des transactions enregistrées en 2021 et enregistrent une évolution de 53 % en termes de nombre et de 63 % en termes de valeur par rapport à 2020.

* Les transactions internationales représentent 2 % en termes de nombre et 15 % en termes de valeur par rapport au total des transactions enregistrées en 2021.

Il est a signalé que la ligne budgétaire relative aux investissements du programme ne contient pas des projets et des programmes, ce qui entrave la réalisation de la valeur prévue de l'indicateur. En effet, les efforts de l'administration sont limités à la mise en œuvre de certains projets achevés et financés dans le cadre de la coopération internationale, et aucune session de formation n'a été organisée ou suivie en 2021.

Les valeurs des indicateurs peuvent être améliorées pour atteindre l'objectif préfixé en mettant en œuvre les actions suivantes :

- L'identification des activités qui doivent être menées par la direction de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle en vue de promouvoir ce domaine et leur insertion dans le budget afin d'obtenir le financement nécessaire pour les différentes activités proposées,

- La poursuite des travaux sur la diffusion de la culture du commerce électronique par:
- Le développement d'un plan de communication (dossiers, portail, vidéos,...).
- L'organisation de certaines campagnes de sensibilisation sur le commerce et la vente en ligne au profit des commerçants, des consommateurs et du personnel du ministère, en particulier le corps du contrôle économique;
- La qualification et le développement des compétences des agents du contrôle économique concernant les diverses pratiques commerciales et de service sur Internet,
- La mise en relief du rôle du commerce électronique orienté vers l'exportation en facilitant les procédures du commerce extérieur permettant ainsi au plus grand nombre de commerçants et d'artisans de promouvoir leurs marchandises auprès du plus grand nombre de clients étrangers B2C/B2B,
- La mise à niveau des entreprises commerciales pour s'engager dans l'économie numérique et utiliser les technologies de communication dans leurs différentes activités (e-marketing, paiement en ligne,...),
- Le développement des compétences des cadres de la direction du commerce électronique et de l'économie immatérielle en participant à des sessions de formation professionnelle importantes.

3- Les résultats de l'exécution du budget du programme

Tableau n°1: L'exécution du budget du programme de l'année 2021 par rapport aux prévisions

Répartition en fonction de la nature des dépenses

Unité : mille dinars

Les dépenses		Prévisions	Réalizations	Réalizations	
		2021		2021- Prévisions 2021	Montant
		L.F complémentaire(1)	2021(2)	(2)-(1)	
Rémunérations	crédits d'engagement	5 681	5 525	-156	97,25%
	crédits de paiement	5 681	5 523	-158	97,21%
Fonctionnement	crédits d'engagement	2 558	2 557	-1	99,96%
	crédits de paiement	2 558	2 542	-16	99,37%
Interventions publiques	crédits d'engagement	78	78	-	100
	crédits de paiement	78	78	-	100
Investissement	crédits d'engagement	1 745	687	-1 850	39,36%
	crédits de	2 745	1 314	-1 134	47,86%

	paiement				
Opérations financières	crédits de paiement	*	*	*	*
	crédits d'engagement	*	*	*	*
Total	crédits d'engagement	10 062	8 847	-1 215	87,92%
	crédits de paiement	11 062	9 457	-1 605	85,49%

Tableau n°2 : Exécution du budget du programme de l'année 2021 par rapport aux prévisions
Répartition en fonction des activités
(Les crédits de paiement)

Unité : mille dinars

Les activités	Les prévisions 2021 LF (initiale ou complémentaire)	Les réalisations 2021(2)	Réalisations-Prévisions (2)-(1)	Taux de réalisation% (2)/(1)
Appui	3 269	3 072	-197	93,97%
Logistique	7 471	6 056	-1 145	81,06%
E-commerce	322	329	7	102,17%
Total	11 062	9 457	1 605	85,49%

Le budget global autorisé pour le programme du pilotage et appui pour l'année 2021 est de 11062 mille dinars. Les crédits de rémunération du personnel sont augmentés de 61 mille dinars par rapport à la loi des finances initiale soit un total de 5681 mille dinars en vertu de la loi des finances

complémentaire (décret n° 03 du 15 novembre 2021 sur la loi des finances rectificative de 2021).

Le taux de consommation des crédits est de 85,49 %. L'activité e-commerce est classée première avec 102,17% après transferts au sein du programme dans la rubrique de rémunérations publiques. L'activité d'appui est en second rang avec un taux de réalisation de 93,97% alors que celle de la logistique a consommé 81,06% de ses crédits.

Ceci a un impact significatif sur le taux d'exécution global du programme vu que les dépenses d'investissement du programme pilotage et appui étaient plus utilisées dans l'activité de la logistique. Le taux d'exécution des crédits alloués aux projets et aux programmes est de 47,87% concernant notamment le matériel informatique et les constructions.

Il convient de noter que cet écart entre les taux de réalisation n'a pas d'incidence négative directe sur l'atteinte des valeurs déterminées des indicateurs de performance vu que les interventions et les activités programmées liées aux indicateurs mentionnés n'ont pas pris en considération les éléments partiellement réalisés.